

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 528**24 juillet 2000****SOMMAIRE**

Belluna S.A., Luxembourg	page 25328	MJ Trading S.A., Luxembourg	25311, 25312
(Le) Bijou, S.à r.l., Luxembourg	25301	Moheri S.A., Luxembourg	25312
Blito Holding S.A., Luxembourg	25335	Montpellier Finance S.A., Luxembourg	25312, 25313
CA de RO S.A., Luxembourg	25337, 25339	NM China Investments, S.à r.l., Luxembourg	25312
Canisse S.A., Luxembourg-Kirchberg	25340	No Limits, S.à r.l., Moutfort	25313
Don José Rent'Cars, S.à r.l., Howald/Hesperange	25342	Obond Holding S.A., Luxembourg	25314
GAM, SCI Coordination Immobilière, Luxembg	25325	Ocre, S.à r.l., Luxembourg	25314
ING RPFi Soparfi A, S.à r.l., Luxembourg	25298	Parvin S.A., Luxembourg	25315
ING RPFi Soparfi B, S.à r.l., Luxembourg	25298	Pathway Hotels S.A., Luxembourg	25315
ING RPFi Soparfi C, S.à r.l., Luxembourg	25299	Patrimmo S.A., Luxembourg	25316
Insurance Resources International Holding S.A.,	25299	Piario, S.à r.l., Luxembourg	25316
Luxembourg	25299	Pirotto Financial Holding S.A., Luxembourg	25318
Kenti S.A., Luxembourg	25299	Plibrico International S.A., Luxembourg	25314
Klee Holding S.A., Luxembourg	25300	Polichem S.A., Luxembourg	25315
Kotam S.A., Luxembourg	25300	Profilux II S.A., Luxembourg	25320
Lagin S.A., Luxembourg	25300	Profilux S.A. Capellen	25319
Laksha S.A., Luxembourg	25301	Proteus S.A., Luxembourg	25318
Lane & Space Holding S.A., Luxembourg	25301	Quintech Engineering S.A., Luxembourg	25317
Le Foyer Assurances Compagnie Luxembourg- geoise S.A., Luxembourg-Kirchberg	25302	Quixx Holding S.A., Luxembourg	25319
Le Foyer Compagnie Luxembourgeoise S.A., Lu- xembourg-Kirchberg	25301, 25302	Reno Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg	25319
Le Foyer Finance Compagnie Luxembourgeoise S.A., Luxembourg-Kirchberg	25303	Resiak Enterprise S.A., Luxembourg	25320
Le Foyer Vie Compagnie Luxembourgeoise d'As- surances S.A., Luxembourg-Kirchberg	25303	Restaurants Le Chesnoy Luxembourg S.A., Stras- sen	25321
Lentz Lucien & Cie, S.à r.l., Pétange	25304	Retara, S.à r.l., Pétange	25318
Limpertsberg Real Estate Company S.A., Luxbg	25304	Ricfin S.A. Holding, Luxembourg	25322
LPH S.A., Lux Participations Holding, Pétange	25305, 25306	Rodrigo Interfinance S.A., Luxembourg	25322
LTW Luxneon, S.à r.l., Belvaux	25305	Rope Immobilière S.A., Luxembourg	25322
Lux-Tours, S.à r.l., Luxembourg	25304	Sacma International S.A., Luxembourg	25323
Maintenance Industrielle Générale, S.à r.l., Sand- weiler	25307	Sebo Network S.A., Luxembourg	25323
Manico (Holdings) S.A., Luxembourg	25306	Sephora Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	25320
Marinazur S.A., Luxembourg	25307	Sicom S.A., Luxembourg	25323
Marven S.A., Luxembourg	25308	Sidilux S.A., Luxembourg	25326
Massena Conseil Luxembourg S.A., Luxembourg	25307	Simop S.A., Luxembourg	25325
Match Centre S.A., Niederanven	25309	Sitrag Trading S.A., Luxembourg	25327
Match Sud, S.à r.l., Dudelange	25310	S.I.W. Immobilière, S.à r.l., Pétange	25326
Mediolux Holding S.A., Luxembourg	25303, 25304	Soluxfi S.A., Luxembourg	25327
Merlin Prepress S.A., Strassen	25309	Soparfi Finco, S.à r.l., Luxembourg	25327
MeesPierson Investments (Luxembourg) S.A., Lu- xembourg	25311	Springwood S.A., Luxembourg	25333, 25334
Mipat S.A. Holding, Luxembourg	25311	Superconfex Luxembourg S.A., Junglinster	25327
MJ Media Group S.A., Luxembourg	25308	Sylinvest S.A.H., Luxembourg	25333
		Systems Administration International S.A.H., Lu- xembourg	25334
		Thetis Holding S.A., Luxembourg	25334
		Tonrm, Strinkange	25339
		Ussi, S.à r.l., Luxembourg	25334
		Weisen S.A., Mondercange/Foetz	25344

ING RPF I SOPARFI A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.350.000,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.289.

Suivant Share Transfer Agreement du 24 février 2000, ING REI INVESTMENT I B.V. a cédé 54.000 parts sociales de ING RPF I SOPARFI A, S.à r.l., à ING RPF I SOPARFI B, S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ING RPF I SOPARFI A, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20416/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

ING RPF I SOPARFI A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.350.000,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 72.289.

Extrait des résolutions prises par l'unique actionnaire de la société à La Haye, le 29 mars 2000

ING REI INVESTMENT I B.V., ayant son siège social à Schenkade 65, NL-2595 AS La Haye, Pays-Bas, unique actionnaire de SOPARFI FINCO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a accepté la démission de ING VASTGOED B.V. en tant que gérant de la société et a décidé de nommer M. Herman Moors, gérant de société, demeurant au 240, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Luxembourg, en tant que nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ING RPF I SOPARFI A, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20417/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

ING RPF I SOPARFI B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.145.

Suivant Share Transfer Agreement du 25 février 2000, ING REI INVESTMENT I B.V. a cédé 9.000 parts sociales de ING RPF I SOPARFI B, S.à r.l., à ING RPF I SOPARFI C, S.à r.l., ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ING RPF I SOPARFI B, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20418/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

ING RPF I SOPARFI B, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 225.000,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.145.

Extrait des résolutions prises par l'unique actionnaire de la société à La Haye, le 29 mars 2000

ING REI INVESTMENT I B.V., ayant son siège social à Schenkade 65, NL-2595 AS La Haye, Pays-Bas, unique actionnaire de SOPARFI FINCO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a accepté la démission de ING VASTGOED B.V. en tant que gérant de la société et a décidé de nommer M. Herman Moors, gérant de société, demeurant au 240, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Luxembourg, en tant que nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ING RPF I SOPARFI B, S.à r.l.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20419/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

ING RPF I SOPARFI C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,-.**Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.146.

Suivant Share Transfer Agreement du 10 mars 2000, ING REI INVESTMENT I B.V. a cédé 10.000 parts sociales de ING RPF I SOPARFI C, S.à r.l., à ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P., représenté par ING RPF I MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à St. Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ING RPF I SOPARFI C, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20420/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

ING RPF I SOPARFI C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,-.**Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.146.

Extrait des résolutions prises par l'unique actionnaire de la société à La Haye, le 29 mars 2000

ING REI INVESTMENT I B.V., ayant son siège social à Schenkade 65, NL-2595 AS La Haye, Pays-Bas, unique actionnaire de SOPARFI FINCO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a accepté la démission de ING VASTGOED B.V. en tant que gérant de la société et a décidé de nommer M. Herman Moors, gérant de société, demeurant au 240, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Luxembourg, en tant que nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour publication aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ING RPF I SOPARFI C, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20421/267/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

INSURANCE RESOURCES INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 27.808.

Suivant une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 3 janvier 2000 de la société INSURANCE RESOURCES INTERNATIONAL HOLDING S.A. il a été décidé:

1. du remplacement EFFECTA TRADING AG, ayant son siège à Panama City en tant qu'administrateur et de remplacer par:

FOXBAWN LTD, ayant son siège social au 17 Earls Fort Terrace, Dublin 2, Ireland, avec date effective au 3 janvier 2000.

Décharge pleine et entière est donnée au administrateur sortant pour l'exercice de son mandat.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

1. M. Emile Wirtz, administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle;
2. INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, administrateur;
3. FOXBAWN LTD, administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

INSURANCE RESOURCES INT. HOLDING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2000, vol. 534, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20426/567/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

KENTI S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 49.959.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2000, vol. 535, fol. 14, case 91, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(20446/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

25300

KLEE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
H. R. Luxembourg B 36.805.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der KLEE HOLDING S.A. vom 3. Januar 2000 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Das augenblickliche Verwaltungsratsmitglied EFFECTA TRADING A.G., mit Sitz in Panama City, wird mit Stichtag 3. Januar 2000 durch:

- FOXBAWN LTD, mit Sitz in 17 Earls Fort Terrace, Dublin 2, Irland ersetzt.

Dem ausscheidenden Verwaltungsratsmitglied wird für die Ausübung seines Mandats volle und ganze Entlastung erteilt.

Der neue Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

a) Herr Emile Wirtz, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsberechtigung;

b) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, Verwaltungsratsmitglied;

c) FOXBAWN LTD, Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 3. Januar 2000.

KLEE HOLDING S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2000, vol. 534, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20447/567/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LAGIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 21, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 51.599.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 1999, vol. 535, fol. 62, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultat de l'exercice	LUF 579.050,-
- Résultats reportés	LUF (494.491,-)
- Affectation à la réserve légale	LUF (4.228,-)
- Report à nouveau	LUF 80.331,-

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 3 avril 2000.

Signature.

(20450/802/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

KOTAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.173.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jacques José Defforey, administrateur de sociétés, demeurant au 01426-020 Cerqueira Cesar, Sao Paulo (Brésil),

ici représenté par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination KOTAM S.A., ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 64.173, constituée suivant acte notarié du 16 avril 1998, publié au Mémorial C, numéro 512, du 11 juillet 1998;

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs;

- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;

- que le mandat soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société.

Il y a lieu de procéder à la destruction des titres au porteur et du registre des actions nominatives de la société.

25301

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de dix-sept mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: F. Winandy, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2000, vol. 858, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): S. Ehlinger.

Pour expédition conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 mars 2000.

G. d'Huart.

(20448/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LAKSHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 29.582.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(20451/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LANE & SPACE HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume.

H. R. Luxemburg B 28.993.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der LANE & SPACE HOLDING S.A. vom 3. Januar 2000 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Das augenblickliche Verwaltungsratsmitglied EFFECTA TRADING A.G., mit Sitz in Panama City, wird mit Stichtag 3. Januar 2000 durch:

- FOXBAWN LTD, mit Sitz in 17 Earls Fort Terrace, Dublin 2, Irland ersetzt.

Dem ausscheidenden Verwaltungsratsmitglied wird für die Ausübung seines Mandate volle und ganze Entlastung erteilt.

Der neue Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

a) Herr Emile Wirtz, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsberechtigung;

b) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, Verwaltungsratsmitglied;

c) FOXBAWN LTD, Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 3. Januar 2000.

LANE & SPACE HOLDING S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2000, vol. 534, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20452/567/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LE BIJOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 4, rue Chimay.

R. C. Luxembourg B 16.327.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2000, vol. 534, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Signature.

(20453/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LE FOYER COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.

R. C. Luxembourg B 67.199.

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 63, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER COMPAGNIE

LUXEMBOURGEOISE S.A.

M. Dell

F. Tesch

(20454/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LE FOYER COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 67.199.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 avril 2000 que:

- Le mandat d'administrateur de Monsieur Marcel Dell, Directeur de LE FOYER ASSURANCES S.A., a été reconduit pour le terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2001, ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2000;
- Messieurs Romain Becker, Président du Comité de Direction de CEGEDEL S.A., Dominique Laval, Administrateur de FOYER FINANCE S.A., Henri Marx, Directeur générale adjoint de LE FOYER ASSURANCES S.A., François Tesch, Administrateur-délégué de FOYER FINANCE S.A., Etienne Vanhyfte, Directeur de LE FOYER VIE S.A. et Théo Worre, Architecte, ont été élus comme administrateurs pour un terme d'un an, jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires de 2001, ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2000.

LE FOYER COMPAGNIE
LUXEMBOURGEOISE S.A.
M. Dell F. Tesch
Administrateur Président

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 63, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20455/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LE FOYER ASSURANCES COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 34.237.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER ASSURANCES
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.
M. Dell H. Marx

(20456/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LE FOYER ASSURANCES COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 34.237.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 avril 2000 que:

- Monsieur Marcel Dell, Directeur de LE FOYER FINANCE, a été élu comme administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Dominique Laval, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2001 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2000;
- Madame Nathalie Hamilius, agent général d'assurances, Messieurs Daniel Luja, directeur adjoint de LE FOYER ASSURANCES, Ernest Pierrard, directeur de LE FOYER ASSURANCES, Etienne Vanhyfte, directeur de LE FOYER VIE et Gilbert Wolter, directeur adjoint de LE FOYER ASSURANCES, ont été élus comme administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Marc Lambert, Auguste-Charles Laval, Francis Buck, François Tesch et Théo Worre, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2002 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2001.
- L'Assemblée a en outre décidé de ne pas pourvoir au remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Volker Bremkamp, Martin Friedrich, Anthony McDonald et Robin Morley.

LE FOYER ASSURANCES
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.
M. Dell H. Marx
Administrateur Président

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20457/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LE FOYER FINANCE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 33.850.

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER FINANCE
COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE S.A.
F. Tesch M. Lambert

(20458/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LE FOYER VIE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 34.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LE FOYER VIE COMPAGNIE
LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.
M. Dell E. Vanhyfte

(20459/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LE FOYER VIE COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg-Kirchberg, 6, rue Albert Borschette.
R. C. Luxembourg B 34.233.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 6 avril 2000 que:
- Messieurs Marcel Dell, Directeur de LE FOYER FINANCE, et Daniel Luja, directeur adjoint de LE FOYER ASSURANCES, ont été élus comme administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Dominique Laval et Anthony McDonald, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de l'an 2001 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2000.

- Messieurs Henri Marx, directeur général adjoint de LE FOYER ASSURANCES, Carlo Mersch, directeur adjoint de FOYER INTERNATIONAL, Christian Penning, agent général d'assurances, Ernest Pierrard, directeur de LE FOYER ASSURANCES et Gilbert Wolter, directeur adjoint de LE FOYER ASSURANCES, ont été élus comme administrateurs, en remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Marc Lambert, Auguste-Charles Laval, Francis Buck, François Tesch et Théo Worre, jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de 2002 ayant à statuer sur les résultats de l'exercice 2001.

- L'Assemblée a en outre décidé de ne pas pourvoir au remplacement des administrateurs démissionnaires Messieurs Volker Bremkamp, Martin Friedrich et Robin Morley.

LE FOYER VIE COMPAGNIE
LUXEMBOURGEOISE D'ASSURANCES S.A.
M. Dell E. Vanhyfte
Administrateur Président

(20460/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.506.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

*Pour MEDIOLUX HOLDING,
Société Anonyme Holding
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures*

(20487/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MEDIOLUX HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 15.506.

L'assemblée générale statutaire du 13 avril 1999 a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes, COMCOLUX S.A., commissaire aux comptes, Luxembourg, en remplacement de Monsieur Christian Agata.

Pour **MEDIOLUX HOLDING**
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20488/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LENTZ LUCIEN & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.934.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20461/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LIMPERTSBERG REAL ESTATE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 35.078.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue
le 9 septembre 1999 à 10.30 heures à Luxembourg*

Troisième résolution

Le montant des pertes cumulées au 31 décembre 1998 s'élevant à LUF 13.122.122,- et dépassant les trois-quarts du capital social, conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée décide de ne pas procéder à la dissolution de la société mais de continuer les activités de celle-ci.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20462/643/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LUX-TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 26, rue du Curé.

Assemblée Générale Extraordinaire du 24 février 2000

Rapport

1) Le transfert du siège social de LUX-TOURS, S.à r.l., du numéro 38, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg (ancienne adresse), au numéro 26, rue du Curé à L-1368 Luxembourg (nouvelle adresse) a été décidé à l'unanimité des membres présents.

2) Le comité de gérance a informé les associés de l'annulation du compte courant de LUX-TOURS, S.à r.l. auprès de la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT.

A. Sales Signatures

Président du

Comité de Gérance

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 48, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20471/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LTW LUXNEON, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4401 Belvaux, Z.A.R.E. Ouest/Ehlerange.

R. C. Luxembourg B 32.604.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} janvier 2000

L'assemblée décide à l'unanimité la révocation de Monsieur Uwe Pohlschmidt en tant que gérant de la société et son remplacement par Monsieur Marc Schneider.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Le Mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 63, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20463/303/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LPH S.A., LUX PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.983.

Le bilan au 31 décembre 1993, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20464/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LPH S.A., LUX PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.983.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20465/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LPH S.A., LUX PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.983.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20466/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LPH S.A., LUX PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.983.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20467/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LPH S.A., LUX PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.983.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20468/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LPH S.A., LUX PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.983.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20469/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

LPH S.A., LUX PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.983.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue
le 27 mars 2000 à 14.00 heures à Luxembourg*

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle pour une période de six ans les mandats des Administrateurs et du Commissaire. Ils se termineront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en 2006.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20470/643/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MANICO (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.936.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

(20478/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MAINTENANCE INDUSTRIELLE GENERALE, S.à r.l.,**Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle lieudit «Schaedhaff».
H. R. Luxemburg B 59.659.

Im Jahre zweitausend, am siebenundzwanzigsten März.

Vor Notar Edmond Schroeder, mit Amtssitze zu Mersch.

Sind erschienen:

1.- Herr Marc Lorentz, Diplomingenieur, wohnhaft in L-1227 Luxemburg, 3, rue Belle-vue.

2.- CONCHITA S.A. HOLDING, eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Gesellschaftssitz in L-2266 Luxemburg, 6, rue d'Oradour, hier vertreten durch Frau Nicole Schmeer, Studentin, wohnhaft in D-66333 Fürstenthausen-Voelklingen aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift.

Die oben aufgeführte Vollmacht wird, nachdem sie durch die Komparenten und den instrumentierenden Notar ne varietur gezeichnet wurde, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Komparenten erklären alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MAINTENANCE INDUSTRIELLE GENERALE, S.à r.l., Gesellschaft mit Sitz zu L-8094 Bartringen, 57, rue de Strassen, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 11. Juni 1997, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations vom 22. September 1997, Nummer 516.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 23. September 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations vom 11. März 2000, Nummer 202.

Die Komparenten ersuchten den Notar folgenden Beschluss zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen den Gesellschaftssitz der Gesellschaft von L-8094 Bartringen, 57, rue de Strassen nach L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle lieudit «Schaedhaff» zu verlegen.

Artikel 2 (Absatz 1) der Satzung erhält nun folgenden Wortlaut:

«**Art. 2. Absatz 1.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Sandweiler, Grossherzogtum Luxemburg.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Lorentz, N. Schmeer, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 3 avril 2000, vol. 413, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 6. April 2000.

E. Schroeder.

(20476/228/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MAINTENANCE INDUSTRIELLE GENERALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5280 Sandweiler, Zone Industrielle lieudit «Schaedhaff».

R. C. Luxembourg B 59.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 avril 2000.

E. Schroeder.

(20477/228/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MARINAZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 23.575.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(20479/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MARINAZUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.

R. C. Luxembourg B 23.575.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 décembre 1999

Est nommée administrateur en remplacement de AGROS S.A., pour terminer le mandat, la société:

ARMOR S.A., 16, allée Marconi, Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20480/504/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MASSENA CONSEIL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 33, allée Scheffer.

RECTIFICATIF

Le président du conseil d'administration nommé le 13 mars 2000 s'appelle Franck Noël et non pas Noël Franck.

Luxembourg, le 3 avril 2000.

Pour avis sincère et conforme

Pour MASSENA CONSEIL LUXEMBOURG S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 35, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20482/200/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MARVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 74.038.

L'an deux mille, le quatorze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, (ci-après «le mandataire»), agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme MARVEN S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 74.038, constituée suivant acte reçu le 28 janvier 2000, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 14 mars 2000; un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme MARVEN S.A., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.

II.- Qu'aux termes de l'article cinq des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 3.000.000,- (trois millions d'euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce à partir du 28 janvier 2000 et jusqu'à la date du 28 janvier 2005, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 14 mars 2000 et en conformité avec les pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 489.000,- (quatre cent quatre-vingt-neuf mille euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) à EUR 520.000,- (cinq cent vingt mille euros), par la création et l'émission de 4.890 (quatre mille huit cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Que le conseil d'administration, après avoir constaté que les actionnaires minoritaires ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription, a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire majoritaire, à savoir la société anonyme FIDUINVEST S.A., avec siège à Lugano, Suisse.

V.- Que les 4.890 (quatre mille huit cent quatre-vingt-dix) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par un versement en espèces à un compte bancaire au nom de la société MARVEN S.A., prédésignée, de sorte que la somme de EUR 489.000,- (quatre cent quatre-vingt-neuf mille euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 520.000,- (cinq cent vingt mille euros), représenté par 5.200 (cinq mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante mille francs luxembourgeois.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémontré a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. Seil, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2000, vol. 123S, fol. 22, case 3. – Reçu 197.262 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

J. Elvinger.

(20481/211/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MJ MEDIA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 38.462.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Signature.

(20494/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MATCH CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven.
R. C. Luxembourg B 11.836.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 1999

Le Conseil révoque toutes les signatures antérieurement conférées et confère signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers avec effet au 31 janvier 2000 à:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Georges Vanderhulst, Philippe Hosten, Tony Gentile et Madame Sylvie Glody,

ces personnes signant conjointement à deux.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

F. Vanderhulst

J.-M. Heynderickx

A. Segantini

Président

Administrateur

Administrateur

administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20483/712/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MATCH CENTRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Niederanven.
R. C. Luxembourg B 11.836.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le jeudi 10 février 2000 à 9.15 heures à Strassen

Présents: Messieurs G. Vanderhulst, Président administrateur-délégué

J.-M. Heynderickx, Administrateur

A. Segantini, Administrateur

Excusé: M. Vergeynst, Administrateur

Ordre du jour:

Pouvoirs de signature bancaire

Le Conseil décide, à l'unanimité des présences, de conférer signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers, et ce, avec effet au 10 février 2000, à Monsieur Guy Pesch, en remplacement de Monsieur Tony Gentile à qui les pouvoirs de signature avaient été conférés lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 1999.

Lequel signera comme suit: Signature.

Luxembourg, le 10 février 2000.

G. Vanderhulst

A. Segantini

J.-M. Heynderickx

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 534, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20483/712/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MERLIN PREPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Strassen, 30, rue de l'Industrie.
R. C. Luxembourg B 54.178.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire en date du 31 décembre 1999

L'assemblée générale nomme en remplacement de Messieurs Patrice Pellegrini et Frédéric Thunus, Monsieur Luc Fabry, domicilié 2 Grihanster B-4870 Trooz en tant qu'administrateur, son mandat se terminant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 1999.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration est composé comme suit:

Monsieur Didier Gilson,

Madame Nathalie Boulanger,

Monsieur Luc Faby,

leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de 1999.

Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir la société FIDUFA, 48, Potiérue B-4650 Herve est reconduit également jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de 1999.

CIE LUX DE REVISION, S.à r.l.

Réviseurs d'entreprises

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20492/678/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MATCH SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 22.970.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance du 9 décembre 1999

Le Conseil de gérance révoque toutes les signatures antérieurement conférées et confère signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers avec effet au 31 janvier 2000 à:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Georges Vanderhulst, Philippe Hosten, Tony Gentile et Madame Sylvie Glody

ces personnes signant conjointement à deux.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

F. Vanderhulst
Gérant

J.-M. Heynderickx
Gérant

A. Segantini
Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20485/712/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MATCH SUD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Dudelange.
R. C. Luxembourg B 22.970.

Procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue le jeudi 10 février 2000 à 9.45 heures à Strassen

Présents: Messieurs G. Vanderhulst, Gérant
J.-M. Heynderickx, Gérant
A. Segantini, Gérant

Excusé: M. Vergeynst, Gérant

Ordre du jour:

Pouvoirs de signature bancaire

Le Conseil de gérance décide, à l'unanimité des présences, de conférer signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers, et ce, avec effet au 10 février 2000,

a Monsieur Guy Pesch, en remplacement de Monsieur Tony Gentile à qui les pouvoirs de signature avaient été conférés lors du Conseil de gérance du 9 décembre 1999.

Lequel signera comme suit: Signature.

Luxembourg, le 10 février 2000.

G. Vanderhulst A. Segantini J.-M. Heynderickx

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 534, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20486/712/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MeesPierson INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 55.116.

Extrait du contrat de cession d'action du 23 mars 2000

Entre Monsieur Georges A. van Bers, demeurant à Schoten, Lode Vleeshouwerslaan, 8 (ci-après «Le cédant»);
et Monsieur Godfried Willems, Alpenstrasse 15, CH-6300 Zug (ci-après «Le cessionnaire»).

Le Cédant cède au Cessionnaire, qui accepte et acquiert une action nominative d'un valeur nominale de LUF 1.000,- de la société MeesPierson INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A. selon les conditions stipulées dans le contrat.

Pour extrait sincère et conforme

H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20489/003/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MeesPierson INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 55.116.

L'assemblée générale de la société anonyme MeesPierson INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., réunie au siège social le 29 mars 2000, a nommé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Bart F.A. de Haas, Amsterdam;

Madame Helga T. Zult, Amsterdam;

Monsieur Bas L.M. Schreuders, Steinsel;

Monsieur Hans de Graaf, Mamer;

Monsieur Maarten van de Vaart, Steinsel.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 1999.
L'assemblée a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes la société ERNST & YOUNG, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 1999.

Pour extrait sincère et conforme
H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20490/003/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MeesPierson INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.
R. C. Luxembourg B 55.116.

L'assemblée générale de la société anonyme MeesPierson INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., réunie au siège social le 30 mars 2000, a nommé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Bart F.A. de Haas, Amsterdam;
Madame Helga T. Zult, Amsterdam;
Monsieur Bas L.M. Schreuders, Steinsel;
Monsieur Hans de Graaf, Mamer;
Monsieur Maarten van de Vaart, Steinsel.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

L'assemblée a nommé aux fonctions de commissaire aux comptes la société KPMG LUXEMBOURG, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

Pour extrait sincère et conforme
H. de Graaf
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20491/003/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MIPAT S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 22, Dernier Sol.
R. C. Luxembourg B 24.932.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société
qui s'est tenue en date du 11 janvier 2000 à Luxembourg*

Les actionnaires ratifient à l'unanimité la nomination de M. Michael Lowe aux fonctions d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Les actionnaires acceptent la démission du commissaire aux comptes en fonction, M. Nico Strauss et lui accordent décharge pour son mandat couvrant l'exercice se clôturant au 31 décembre 1998 (qui n'a pas été complété), nomment GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A. aux fonctions de commissaire pour les exercices au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999.

Pour extrait conforme
Signature
Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20493/806/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MJ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.680.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Signature.

(20495/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MJ TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 39.680.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2000, vol. 535, fol. 2, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Signature.

(20496/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MOHERI S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 64.176.

L'an deux mille, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jacques José Defforey, administrateur de sociétés, demeurant au 01426-020 Cerqueira Cesar, Sao Paulo (Brésil), ici représenté par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de MOHERI S.A., ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 64.176, constituée suivant acte notarié du 16 avril 1998, publié au Mémorial C n° 512 du 11 juillet 1998;

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille (1.250.000) francs, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs;

- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;

- que le mandant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société.

Il y a lieu de procéder à la destruction des titres au porteur et du registre des actions nominatives de la société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de dix-sept mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: F. Winandy, G. d'Huart.

Pétange, le 31 mars 2000.

Pour expédition conforme
G. d'Huart

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2000, vol. 858, fol. 36, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ehlinger.

(20497/207/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

NM CHINA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 64.464.

Acte constitutif publié au mémorial C n° 564 du 3 août 1998.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20503/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MONTPELLIER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.408.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 316, fol. 29, case 3/2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Signatures.

(20498/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

MONTPELLIER FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 49, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 49.408.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue le 13 mars 2000 à 14.30 heures*

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Michele Capurso, administrateur.
L'assemblée générale décide de nommer administrateur en son remplacement:
Monsieur Stefano Gavioli, administrateur de sociétés, demeurant à Treviso, qui terminera le mandat de son prédé-
cesseur.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associa-
tions.

Luxembourg, le 11 avril 2000.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 avril 2000, vol. 316, fol. 29, case 3/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(20499/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

NO LIMITS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 88, rue de Remich.

Convention de cession de parts sociales

Entre: Monsieur Edouard Fellens 8, In Boujel, L-3453 Dudelange

ci-après dénommé «le Cédant»

et Monsieur Frankie Toussaint 19, rue Robert Schuman, L-7382 Helmdange

ci-après dénommé «l'Acquéreur»

il est préalablement exposé ce qui suit:

Le Cédant est disposé à vendre à l'Acquéreur quatre-vingt-quatre (84) parts sociales qu'il possède de la société à responsabilité limitée NO LIMITS ci-après dénommée «la société», ayant son siège social à L-5330 Moutfort, 88, rue de Remich, aux clauses et conditions définies ci-après.

Ceci exposé, les parties ont convenu de ce qui suit:

Art. 1^{er}. Le Cédant vend quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de la société à l'Acquéreur.

Cette cession ne deviendra effective que pour autant que la présente convention soit respectée en son intégralité.

La date extrême pour l'exécution de la présente convention est fixée au 23 mars 2000.

Art. 2. La vente visée à l'article 1^{er} est consentie et acceptée pour le prix global de deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000,-) francs luxembourgeois.

Le prix a été déterminé sur base de la valeur des fonds propres apparaissant dans les comptes annuels et sur base de l'estimation de la rentabilité future.

Art. 3. Monsieur Frankie Toussaint est propriétaire des parts sociales vendues, et il n'existe aucune option, convention de vente, ou de droits de préférence concernant ces parts sociales au profit de toute personne autre que l'Acquéreur; les parts sociales vendues sont quittes et libres de toutes charges ou privilèges quelconques.

Art. 4. La présente convention est soumise au droit luxembourgeois.

Tout différent relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive des Tribunaux d'Arrondissement de Luxembourg statuant en langue française.

Établi en deux originaux, le 23 mars 2000, le Cédant et l'Acquéreur déclarant avoir reçu l'original leur revenant.

Signature Signature

Le Cédant L'Acquéreur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20504/643/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

NO LIMITS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5330 Moutfort, 88, rue de Remich.

Convention de cession de parts sociales

Entre: Monsieur Edouard Fellens 8, In Boujel, L-3453 Dudelange

ci-après dénommé «le Cédant»

et Monsieur Romain Ohrendorf 88, rue de Remich L-5330 Moutfort

ci-après dénommé «l'Acquéreur»

il est préalablement exposé ce qui suit:

Le Cédant est disposé à vendre à l'Acquéreur quatre-vingt-quatre (84) parts sociales qu'il possède de la société à responsabilité limitée NO LIMITS ci-après dénommée «la société», ayant son siège social à L-5330 Moutfort, 88, rue de Remich, aux clauses et conditions définies ci-après.

Ceci exposé, les parties ont convenu de ce qui suit:

Art. 1^{er}. Le Cédant vend quatre-vingt-quatre (84) parts sociales de la société à l'Acquéreur.

Cette cession ne deviendra effective que pour autant que la présente convention soit respectée en son intégralité.

La date extrême pour l'exécution de la présente convention est fixée au 23 mars 2000.

Art. 2. La vente visée à l'article 1^{er} est consentie et acceptée pour le prix global de deux cent quatre-vingt-cinq mille (285.000,-) francs luxembourgeois.

Le prix a été déterminé sur base de la valeur des fonds propres apparaissant dans les comptes annuels et sur base de l'estimation de la rentabilité future.

Art. 3. Monsieur Romain Ohrendorf est propriétaire des parts sociales vendues, et il n'existe aucune option, convention de vente, ou de droits de préférence concernant ces parts sociales au profit de toute personne autre que l'Acquéreur; les parts sociales vendues sont quittes et libres de toutes charges ou privilèges quelconques.

Art. 4. La présente convention est soumise au droit luxembourgeois.

Tout différent relatif à la validité, à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera de la compétence exclusive des Tribunaux d'Arrondissement de Luxembourg statuant en langue française.

Etabli en deux originaux, le 23 mars 2000, le Cédant et l'Acquéreur déclarant avoir reçu l'original leur revenant.

Signature Signature
Le Cédant L'Acquéreur

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20505/643/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

OBOND HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
H. R. Luxemburg B 41.649.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der OBOND HOLDING S.A. vom 3. Januar 2000 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Das augenblickliche Verwaltungsratsmitglied EFFECTA TRADING A.G., mit Sitz in Panama-City, wird mit Stichtag 3. Januar 2000 durch:

- FOXBAWN LTD, mit Sitz in 17 Earls Fort Terrace, Dublin 2, Irland ersetzt.

Dem ausscheidenden Verwaltungsratsmitglied wird für die Ausübung seines Mandate volle und ganze Entlastung erteilt. Der neue Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

a) Herr Emile Wirtz, Geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsberechtigung;

b) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, Verwaltungsratsmitglied;

c) FOXBAWN LTD, Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 3. Januar 2000.

OBOND HOLDING S.A.
Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2000, vol. 534, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20507/567/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

OCRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 56, Grand-rue.
R. C. Luxemburg B 49.475.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 14 mars 2000, vol. 534, fol. 65, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 avril 2000.

Signature.

(20508/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PLIBRICO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxemburg B 52.699.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration du 4 février 2000 que:

- Monsieur Dave Bunn, en qualité de «Chief Financial Officer» de la société pour la gestion journalière, a un pouvoir de signature conjointement avec la signature d'un Administrateur et il a la responsabilité de la coordination du contrôle financier de toutes les filiales de PLIBRICO INTERNATIONAL S.A.

Luxemburg, le 3 avril 2000.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20516/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PARVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 36.858.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 24 mars 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PARVIN S.A. («la société») qui s'est tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Madame Ariane Slinger, 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Tim van Dijk, 5, rue Jean Schaak, L-2563 Luxembourg, en qualité d'administrateur de la société et ce avec effet immédiat;
- de donner décharge à l'Administrateur pour l'exercice de son mandat.

Luxembourg, le 24 mars 2000.

T. Van Dijk.

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20509/710/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PATHWAY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.092.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(20510/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PATHWAY HOTELS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.092.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 10 mars 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de PATHWAY HOTELS S.A. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - perte à reporter: LUF 220.739,-
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 10 mars 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20511/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

POLICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 57.059.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2000 que Monsieur Karl Oechslin, directeur, demeurant à Dornach (Suisse), a remplacé Monsieur Giovanni Chiari, démissionnaire. Son mandat aura la même durée que celui des administrateurs en fonction à l'époque.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 63, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20517/799/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PATRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 28.307.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(20512/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PATRIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 28.307.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 avril 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(20513/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PIARO, S.à r.l., Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

Im Jahre zweitausend, am siebenundzwanzigsten März.
Vor Notar Edmond Schroeder, im Amtssitze zu Mersch.

Sind erschienen:

- 1) AROLEX, G.m.b.H., mit Sitz in Luxemburg,
hier vertreten durch ihren Geschäftsführer Herrn Franc Zlatko Dreu, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-1842 Howald, 18, avenue Grand-Duc Jean.
- 2) FIRMA PINUS TKI d.d., mit Sitz in Grajski trg 21, 62327 Race, Slowenien,
hier vertreten durch ihren Direktor Herrn Stanislav Murko, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in 62000 Maribor, Slowenien.

Welche Kompargenten erklären alleinige Gesellschafter zu sein der Gesellschaft mit beschränkter Haftung PIARO, S.à r.l., mit Sitz in Luxemburg, gegründet laut Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, am 21. März 1991, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 368 vom 7 Oktober 1991.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert laut Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtssitz in Luxemburg, am 13. Januar 1993, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 3. Mai 1993, Nummer 198.

Die Kompargenten ersuchten den Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der Kompargent sub 1) AROLEX, G.m.b.H., vorgenannt, erklärt ihre 10 Anteile die sie in der Gesellschaft hält abzutreten an den Kompargenten sub 2) FIRMA PINUS, vorgenannt, zum Nominalwert, worüber andurch Quittung.

Zweiter Beschluss

Aufgrund vorgenannter Anteilsabtretung erhält die Gesellschaft das Statut einer Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung, mit folgendem Wortlaut:

SATZUNG

Art. 1. Unter der Firmenbezeichnung PIARO, S.à r.l. besteht eine luxemburgische Handelsgesellschaft mit beschränkter Haftung.

Art. 2. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Luxemburg.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Art. 4. Gegenstand des Unternehmens ist:

Vertretungen von Industrie- und Handelsunternehmen im In- und Ausland, Handel mit Fertigprodukten und Rohmaterialien, technische und wirtschaftliche Beratungen, Voruntersuchungen, Systemplanungen, Wirtschaftlichkeitsanalysen, Kosten- und Terminplanungen, Ausschreibungen, Vorbereitung der Vergabe, Überwachung der Ausführung, Abwicklung vom Marketingkonzeptionen, Auswertung und Vertrieb, Produktion, Ex- und Import und Transitgeschäfte aller Waren.

Innerhalb dieser Grenzen ist die Gesellschaft zu Geschäften und Massnahmen berechtigt, die zur Erreichung des Gesellschaftszweckes notwendig oder nützlich erscheinen.

Die Gesellschaft ist berechtigt, Zweigniederlassungen zu errichten, weitere Unternehmen zu gründen, bestehende Unternehmen zu erwerben oder sich an solchen zu beteiligen, sowie Interessengemeinschaften einzugehen.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Luxemburger Franken (LUF 500.000,-). Es ist eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je fünftausend Luxemburger Franken (LUF 5.000,-), voll eingezahlt: Alle Anteile werden gehalten von FIRMA PINUS, mit Sitz in Grasjski trg 21, 62327 Race, Slowenien.

Art. 6. Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter erfolgt durch notarielle Urkunde.

Art. 7. Der oder die Geschäftsführer werden ernannt vom dem oder den Gesellschaftern für eine von diesen zu bestimmende Dauer.

Der oder die Geschäftsführer verwalten die Gesellschaft und haben Befugnis im Namen und für Rechnung der Gesellschaft zu handeln. Ihre Befugnisse werden von der Gesellschafterversammlung festgelegt, welche die Geschäftsführer zu jedem Moment, mit oder ohne Grund entlassen kann.

Der oder die Geschäftsführer können auch verschiedene ihrer Befugnisse für die von ihnen zu bestimmende Zeit und unter den zu bestimmenden Bedingungen an einen von ihnen oder an eine Drittperson übertragen.

Art. 8. Solange die Gesellschaft aus einem Gesellschafter besteht, vereinigt dieser Gesellschafter auf sich alle Befugnisse einer Gesellschafterversammlung.

Sollte zu einem späteren Zeitpunkt die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern bestehen sind die Beschlüsse der Gesellschaft erst dann rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen angenommen werden. Beschlüsse, welche eine Abänderung der Statuten bewirken, sind im letzterem Falle nur dann rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen wurden die mindestens 3/4 des Gesellschaftskapitals vertreten.

Beschlüsse der Gesellschaft werden in ein Spezialregister eingetragen. Verträge die zwischen dem alleinigen Gesellschafter und der Gesellschaft, vertreten durch letzteren, abgeschlossen wurden, werden ebenfalls in ein Spezialregister eingetragen.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember.

Art. 10. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit des Gesellschafters.

Im Todesfalle des Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Art. 11. Am Sitz der Gesellschaft werden die handelsüblichen Geschäftsbücher geführt.

Der Bilanzüberschuss stellt nach Abzug der Unkosten und Abschreibungen den Nettogewinn der Gesellschaft dar. Von diesem Gewinn sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzulegen bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der Saldo steht der Gesellschaft zur Verfügung.

Art. 12. Es ist dem Gesellschafter sowie dessen Erben und Gläubigern untersagt, die Gesellschaftsgüter pfänden zu lassen oder irgendwelche Massnahmen zu ergreifen, welche die Tätigkeit der Gesellschaft einschränken könnten.

Art. 13. Es ist dem Gesellschafter untersagt, sich direkt oder indirekt in irgendeiner Form im Grossherzogtum Luxemburg an einem Unternehmen mit gleichem oder ähnlichem Gesellschaftszweck zu beteiligen oder dasselbe zu begünstigen oder zu beeinflussen.

Art. 14. Im Falle der Geschäftsauflösung erfolgt die Liquidation durch den Gesellschafter, im Falle von Uneinigkeit durch einen vom Richter zu bestimmenden Liquidator.

Art. 15. Für alle nicht in der Satzung vorgesehenen Fälle sind das Gesetz vom 10. August 1915, sowie dessen Abänderungsgesetze, anwendbar.»

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Zlatko Dreu, S. Murko, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 4 avril 2000, vol. 413, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 6. April 2000.

E. Schroeder.

(20514/228/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

QUINTECH ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 53.243.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mars 2000

- Maître René Faltz, avocat-avoué, demeurant à Luxembourg, a été élu au poste d'administrateur de la société, en remplacement de l'administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2000, vol. 535, fol. 28, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20523/794/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PIROTTO FINANCIAL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1650 Luxemburg, 6, avenue Guillaume.
H. R. Luxemburg B 63.330.

Laut Beschluss einer ausserordentlichen Generalversammlung der PIROTTO FINANCIAL HOLDING S.A. vom 3. Januar 2000 ist folgende Änderung beschlossen worden:

1. Das augenblickliche Verwaltungsratsmitglied EFFECTA TRADING A.G., mit Sitz in Panama City, wird mit Stichtag 3. Januar 2000 durch:

- FOXBAWN LTD, mit Sitz in 17 Earls Fort Terrace, Dublin 2, Irland ersetzt.

Dem ausscheidenden Verwaltungsratsmitglied wird für die Ausübung seines Mandate volle und ganze Entlastung erteilt.

Der neue Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

a) Herr Emile Wirtz, geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsberechtigung;

b) INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, Verwaltungsratsmitglied;

c) FOXBAWN LTD, Verwaltungsratsmitglied.

Luxemburg, den 3. Januar 2000.

PIROTTO FINANCIAL HOLDING S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2000, vol. 534, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20515/567/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PROTEUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.120.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 10 mars 2000 que:

1. L'Assemblée prend acte de la démission de M. Suadam Kapic, demeurant à I-Triest, de son poste de Commissaire aux Comptes avec effet immédiat et lui accorde décharge pleine et entière pour l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

2. L'Assemblée appelle en remplacement de M. Suadam Kapic à la fonction de Commissaire aux Comptes:

Madame Orietta Umari, Réviseur d'Entreprises, demeurant à Trieste - Italie.

Son mandat s'achèvera avec l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

*Pour la société
Le domiciliataire
Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20522/058/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

RETARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.974.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20530/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

RETARA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 29.974.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(20531/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PROFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 31.772.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 1999

Le Conseil révoque toutes les signatures antérieurement conférées et confère signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers avec effet au 31 janvier 2000 à:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Georges Vanderhulst, Philippe Hosten, Tony Gentile et Madame Sylvie Glody

ces personnes signant conjointement à deux.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

F. Vanderhulst
Président

J.-M. Heynderickx
Administrateur

A. Segantini
Administrateur

administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20518/712/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PROFILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 31.772.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le jeudi 10 février 2000 à 10.00 heures à Strassen

Présents: Messieurs G. Vanderhulst, Président administrateur-délégué

J.-M. Heynderickx, Administrateur

A. Segantini, Administrateur

Excusé: M. Vergeynst, Administrateur

Ordre du jour

Pouvoirs de signature bancaire

Le Conseil décide, à l'unanimité des présences, de conférer signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers, et ce, avec effet au 10 février 2000,

à Monsieur Guy Pesch, en remplacement de Monsieur Tony Gentile à qui les pouvoirs de signature avaient été conférés lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 1999.

Lequel signera comme suit:

Luxembourg, le 10 février 2000.

G. Vanderhulst A. Segantini J.-M. Heynderickx

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 534, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20519/712/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

QUIXX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 43.169.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliaire

Signature

(20524/634/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

RENO HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 72.857.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour OVERSEAS COMPANY REGISTRATION
AGENTS (LUXEMBOURG) S.A.

Agent domiciliaire

Signature

(20525/634/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

25320

PROFILUX II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 37.196.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 1999

Le Conseil révoque toutes les signatures antérieurement conférées et confère signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers avec effet au 31 janvier 2000 à:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Georges Vanderhulst, Philippe Hosten, Tony Gentile et Madame Sylvie Glody

ces personnes signant conjointement à deux.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

F. Vanderhulst
Président

J.-M. Heynderickx
Administrateur

A. Segantini
Administrateur

administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20520/712/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

PROFILUX II S.A., Société Anonyme.

Siège social: Capellen.
R. C. Luxembourg B 37.196.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le jeudi 10 février 2000 à 10.15 heures à Strassen

Présents: Messieurs G. Vanderhulst, Président administrateur-délégué

J.-M. Heynderickx, Administrateur

A. Segantini, Administrateur

Excusé: M. Vergeynst, Administrateur

Ordre du jour

Pouvoirs de signature bancaire

Le Conseil décide, à l'unanimité des présences, de conférer signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers, et ce, avec effet au 10 février 2000,

à Monsieur Guy Pesch, en remplacement de Monsieur Tony Gentile à qui les pouvoirs de signature avaient été conférés lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 1999.

Lequel signera comme suit:

Luxembourg, le 10 février 2000.

G. Vanderhulst A. Segantini J.-M. Heynderickx

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 534, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20521/712/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

RESIAK ENTERPRISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 42.997.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 6 avril 2000, vol. 535, fol. 50, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Signature.

(20526/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SEPHORA LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 56.082.

Depuis le 10 mars 2000, le gérant administratif et financier Monsieur Georges Gausseran a été remplacé par Monsieur Daniel Richard, dirigeant d'entreprise, demeurant à F-Paris.

Luxembourg, le 29 mars 2000.

Pour avis sincère et conforme
Pour SEPHORA LUXEMBOURG, S.à r.l.
KPMG EXPERTS COMPTABLES
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2000, vol. 535, fol. 32, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20538/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.+

RESTAURANTS LE CHESNOY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 26.118.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Strassen le 9 décembre 1999

Présents: Messieurs G. Vanderhulst, Président administrateur-délégué
J.-M. Heynderickx, Administrateur
A. Segantini, Administrateur
Excusé: M. Vergeynst, Administrateur

Ordre du jour:

- Radiation Etablissement de Maubeuge
- Cessation des activités de la branche française
Points 5 Divers:

Cessation des activités de la branche française et radiation Etablissement de Maubeuge

Suite à la cessation des activités de la branche française de la société, le Conseil décide à l'unanimité la radiation de l'établissement LE CHESNOY sis au 46, boulevard de l'Europe, à F-59600 Maubeuge (France), et ce, avec effet à ce jour.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

F. Vanderhulst

J.-M. Heynderickx

A. Segantini

Président

Administrateur

Administrateur

administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 533, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20527/712/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

RESTAURANTS LE CHESNOY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 26.118.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 9 décembre 1999

Le Conseil révoque toutes les signatures antérieurement conférées et confère signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers avec effet au 31 janvier 2000 à:

Messieurs Jean-Marc Heynderickx, Adrien Segantini, Georges Vanderhulst, Philippe Hosten, Tony Gentile et Madame Sylvie Glody,

ces personnes signant conjointement à deux.

Luxembourg, le 9 décembre 1999.

F. Vanderhulst

J.-M. Heynderickx

A. Segantini

Président

Administrateur

Administrateur

administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2000, vol. 532, fol. 95, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20528/712/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

RESTAURANTS LE CHESNOY LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 26.118.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le jeudi 10 février 2000 à 10.30 heures à Strassen

Présents: Messieurs G. Vanderhulst, Président administrateur-délégué
J.-M. Heynderickx, Administrateur
A. Segantini, Administrateur
Excusé: M. Vergeynst, Administrateur

Ordre du jour:

Pouvoirs de signature bancaire

Le Conseil décide, à l'unanimité des présences, de conférer signature sur les comptes de la société auprès de tous organismes financiers, et ce, avec effet au 10 février 2000,

à Monsieur Guy Pesch, en remplacement de Monsieur Tony Gentile à qui les pouvoirs de signature avaient été conférés lors du Conseil d'Administration du 9 décembre 1999.

Lequel signera comme suit:

Luxembourg, le 10 février 2000.

G. Vanderhulst

A. Segantini

J.-M. Heynderickx

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2000, vol. 534, fol. 57, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20529/712/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

RICFIN S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 43.154.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 3 avril 2000 à 10.30 heures

Les actionnaires ont pris unanimement la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée autorise la société à acquérir ses propres actions. Elle décide d'acheter au maximum 4.500 de ses propres actions, ce qui correspond à 5.05 % des actions RICFIN S.A. HOLDING. Le prix minimum est fixé à Euro 142,00 par action et le prix maximum à Euro 142,10 par action.

L'autorisation d'acquérir ses propres actions est valable jusqu'au 31 mars 2001.

Pour l'exactitude de l'extrait
G. Peter Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 58, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20532/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

RODRIGO INTERFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 64.160.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 3 janvier 2000 de la société RODRIGO INTERFINANCE S.A. il a été décidé:

1. du remplacement d'EFFECTA TRADING A.G. ayant son siège à Panama City en tant qu'Administrateur et de la remplacer par:

FOXBAWN LTD, ayant son siège social au 17, Earls Fort Terrace, Dublin 2, Ireland
avec date effective au 3 janvier 2000

Décharge pleine et entière est donnée à l'Administrateur sortant pour l'exercice de son mandat.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Emile Wirtz, Administrateur-délégué, avec pouvoir de signature individuelle

2. INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, Administrateur

3. FOXBAWN LTD, Administrateur.

Luxembourg, le 3 janvier 2000.

RODRIGO INTERFINANCE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2000, vol. 534, fol. 76, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20533/567/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

ROPE IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 44.129.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Madame Maria Luisa Battaglia; professeur, demeurant à Padoue, 10, rue Monaco Padovano, ici représentée par Monsieur Marc Koeune; économiste, demeurant à Bereldange, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de ROPE IMMOBILIERE S.A., ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, Section B sous le numéro 44.129 constituée suivant acte notarié du 10 mai 1993, publié au Mémorial C page 19123/93;

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs;

- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;

- que le mandant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg, auprès du siège social de FIDUCENTER SA;

Sur ce, le comparant a présenté au notaire instrumentant les titres au porteur de la société qui ont été immédiatement oblitérés par le notaire.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de quinze mille francs.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: M. Koeune, G. d'Huart.

Pétange, le 31 mars 2000.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2000, vol. 858, fol. 35, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

(20534/207/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SACMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 51.780.

Acte constitutif publié à la page 24312 du Mémorial C n° 507 du 4 octobre 1995.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20535/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SICOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 82, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 57.242.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 66, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(20539/553/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SEBO NETWORK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 3, rue de Namur.

R. C. Luxembourg B 74.382.

L'an deux mille, le quinze mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société SEBO NETWORK S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden de résidence à Luxembourg, le 10 février 2000, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 74.382.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christophe Antinori, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de quatorze mille sept cent vingt euros (14.720,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) à quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt euros (89.720,- EUR) par la création et l'émission de mille quatre cent soixante-douze (1.472) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, avec une prime d'émission de deux cent soixante-quatorze euros (274,- EUR) par action, soit une prime d'émission totale de quatre cent trois mille trois cent vingt-huit euros (403.328,- EUR), jouissant des mêmes droits, avantages et obligations que les actions existantes.

2. Constatation de la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

3. Souscription et libération des nouvelles actions.

4. Modification de l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

5. Modification des dispositions relatives à la signature sociale.

6. Modification subséquente de l'article 10 des statuts.

7. Nomination d'un administrateur supplémentaire.

8. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de quatorze mille sept cent vingt euros (14.720,- EUR) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille euros (75.000,- EUR) à quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt euros (89.720,- EUR) par la création et l'émission de mille quatre cent soixante-douze (1.472) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits, avantages et obligations que les actions existantes, avec une prime d'émission de deux cent soixante-quatorze euros (274,- EUR) par action, soit une prime d'émission totale de quatre cent trois mille trois cent vingt-huit euros (403.328,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend connaissance et constate que Monsieur Sébastien Breteau et Monsieur Nicolas Chartier ont renoncé à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'admettre à la souscription des mille quatre cent soixante-douze (1.472) actions nouvelles les personnes suivantes:

Souscripteur 1

Xavier Mayer, demeurant à UK-SW 10 9LG Londres, 35, Tregunter Road;

Nombre d'actions: 1.070 (mille soixante-dix) actions

Montant souscrit, dont prime d'émission: 303.880,- EUR (trois cent trois mille huit cent quatre-vingts euros)

Montant libéré: 303.880,- EUR (trois cent trois mille huit cent quatre-vingts euros).

Souscripteur 2

Pierre-Antoine Bernheim, demeurant à UK-SW 3 1PU, Londres, 3, Beaufort Gardens;

Nombre d'actions: 402 (quatre cent deux) actions

Montant souscrit, dont prime d'émission: 114.168,- EUR (cent quatorze mille cent soixante-huit euros)

Montant libéré: 114.168,- EUR (cent quatorze mille cent soixante-huit euros)

Total: 418.048,- EUR (quatre cent dix-huit mille quarante-huit euros).

Ensuite est intervenu:

1) Monsieur Xavier Mayer prénommé, représenté aux fins des présentes par Monsieur Christophe Antinori, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

lequel a déclaré souscrire mille soixante-dix (1.070) actions nouvelles et les libérer intégralement ensemble avec la prime d'émission par des versements en espèces à un compte bancaire de la société prénommée, de sorte que le montant de trois cent trois mille huit cent quatre-vingts euros (303.880,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

2) Monsieur Pierre-Antoine Bernheim, prénommé, représenté aux fins des présentes par Monsieur Christophe Antinori, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration restera annexée au présent acte, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

lequel a déclaré souscrire quatre cent deux (402) actions nouvelles et les libérer intégralement ensemble avec la prime d'émission par des versements en espèces à un compte bancaire de la société prénommée, de sorte que le montant de cent quatorze mille cent soixante-huit euros (114.168,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions précédemment prises, l'article 5 paragraphe 1^{er} des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre-vingt-neuf mille sept cent vingt euros (89.720,- EUR), représenté par huit mille neuf cent soixante-douze (8.972) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide que la Société sera désormais valablement engagée par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou du Président du Conseil ou en cas d'incapacité ou d'absence du délégué à la gestion journalière et du Président du Conseil pendant plus d'un mois, par la signature collective de trois administrateurs.

Sixième résolution

Suite à la résolution prise ci-dessus, l'article 10 des statuts est modifié afin de lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve exclusivement engagée par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou du Président du Conseil ou en cas d'incapacité ou d'absence du délégué à la gestion journalière et du Président du Conseil pendant plus d'un mois, par la signature collective de trois administrateurs.»

De même, les comptes bancaires de la société ne pourront être mouvementés que par le délégué à la gestion journalière ou le Président du Conseil ou, en cas d'incapacité ou d'absence du délégué à la gestion journalière et du Président du Conseil, par la signature collective de trois administrateurs.».

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un administrateur supplémentaire en la personne de Monsieur Pierre-Antoine Bernheim, administrateur de sociétés, demeurant à Londres, SW 3 1PU, 3 Beaufort Gardens.
Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an deux mille un.

Estimation - Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital avec la prime d'émission est évaluée à LUF 16.864.015,- (seize millions huit cent soixante-quatre mille quinze francs luxembourgeois).

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de deux cent quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C. Antinori, H. Janssen, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2000, vol. 123S, fol. 22, case 6. – Reçu 168.640 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2000.

J. Elvinger.

(20537/211/127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

GAM, SCI COORDINATION IMMOBILIERE, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg, 3, rue Ernie Reitz.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mars 2000 tenue à 17.00 à Luxembourg

Les deux associés de la société SCI COORDINATION IMMOBILIERE (GAM), JAGUAR LIMITED et GLOBAL ADMINISTRATION LIMITED, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après délibération, l'Assemblée a pris, à la majorité absolue des voix, la résolution unique suivante:

Résolution unique

L'Assemblée révoque avec effet immédiat, Mademoiselle Stéphanie Gurtner, demeurant à F-57240 Nilvange, 7, Faubourg des Argones, de ses fonctions de gérante.

Signature

*Le Président de l'Assemblée Générale Extraordinaire
du 23 mars 2000*

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 63, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20536/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SIMOP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 64.117.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Jacques José Defforey, administrateur de sociétés, demeurant au 01426-020 Cerqueira Cesar, Sao Paulo (Brésil),

ici représenté par Monsieur François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à Luxembourg, une société anonyme sous la dénomination de SIMOP S.A., ayant son siège à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.117 constituée suivant acte notarié du 16 avril 1998, publié au Mémorial C, N° 499 du 7 juillet 1998.

- que le capital social de ladite société s'élève actuellement à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs.

- que le mandant soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de la société; qu'en tant qu'actionnaire unique, le mandant soussigné déclare expressément vouloir procéder à la dissolution de société;

- que le mandant soussigné déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux;

- que le mandant soussigné donne décharge pleine et entière à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société;
 - que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société.
- Il y a lieu de procéder à la destruction des titres au porteur et du registre des actions nominatives de la société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de dix-sept mille francs.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.
Signé: F. Winandy, G. d'Huart.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 mars 2000, vol. 858, fol. 36, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): S. Ehlinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 31 mars 2000.

G. d'Huart.

(20542/207/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SIDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.030.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 63, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(20540/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SIDILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.030.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2000

- que la démission de Mademoiselle Martine Gillardin a été acceptée et que pleine et entière décharge a été accordée à l'administrateur sortant:

- que Monsieur Marco Sterzi, licencié en sciences économiques, demeurant à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve a été nommé quatrième membre du conseil d'administration. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2002.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Pour extrait conforme
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 63, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20540/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

S.I.W. IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.585.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.
Signature

(20544/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

S.I.W. IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 12, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 29.585.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 59, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.
Signature

(20545/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SITRAG TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 63.673.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(20543/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SOLUXFI, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 50.534.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 63, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2000.

Signature.

(20546/799/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SOPARFI FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: EUR 2.500.000,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 74.017.

Suivant Share Transfer Agreement du 10 mars 200, ING REI INVESTMENT I B.V. a cédé 100.000 parts sociales de SOPARFI FINCO, S.à r.l. à ING RETAIL PROPERTY FUND IBERICA L.P., représenté par ING RPF MANAGEMENT LIMITED, ayant son siège social à St. Peter Port, Guernesey, Iles Anglo-Normandes.

Pour SOPARFI FINCO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20547/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SOPARFI FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

Capital social: EUR 2.500.000,-.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 74.017.

Extrait des résolutions prises par l'unique actionnaire de la société à La Haye, le 29 mars 2000

ING REI INVESTMENT I B.V., ayant son siège social à Schenkade 65, NL-2595 AS La Haye, Pays-Bas, unique actionnaire de SOPARFI FINCO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, a accepté la démission de ING VASTGOED B.V. en tant que gérant de la Société et a décidé de nommer M. Herman Moors, gérant de société, demeurant au 240, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Luxembourg, en tant que nouveau gérant en remplacement du gérant démissionnaire.

Pour SOPARFI FINCO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 avril 2000, vol. 535, fol. 56, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20547/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SUPERCONFEX LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Junglinster, Centre Commercial Langwies.

R. C. Luxembourg B 34.266.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(20551/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

BELLUNA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

—
STATUTS

L'an deux mille, le dix avril.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg S.A., société anonyme ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 27, avenue Monterey,

ici représentée par Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 avril 2000, laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

2) ECOREAL S.A., société anonyme, établie à Luxembourg, 14, rue Aldringen, ici représentée par Mademoiselle Calò Loraine, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 10 avril 2000,

laquelle restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêté comme suit:

Titre 1^{er}.- Dénomination, siège social, objet, durée, capital social**Art. 1^{er}.** Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de BELLUNA S.A.**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriétés immobilières ou mobilières.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à trois cent soixante-quinze mille Euros (375.000,- EUR), représenté par trois cent soixante-quinze (375) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à dix millions d'Euros (10.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de mille Euros (1.000,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exclusion de celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Titre II.- Administration, surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désigneront un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de deux administrateurs. La présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président de la réunion ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le conseil d'administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblées générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit dans la ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième lundi du mois de mai à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille, ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en l'an 2001.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1) CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg, S.A., prédite, trois cent soixante-quatorze actions	374
2) ECOREAL S.A., prédite, une action	1
Total: trois cent soixante-quinze actions	375

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de trois cent soixante-quinze mille euros (375.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ 220.000,- francs.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois.
Sont nommés administrateurs pour une durée d'un an:
 - a) Monsieur Edward Bruin, Maître en droit, demeurant à Mondercange,
 - b) Madame Cynthia Wald, employée privée, demeurant à Nospelt,
 - c) Monsieur Gérard Birchen, employé privé, demeurant à Oberkorn.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommée commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

La société anonyme COMCOLUX S.A., avec siège social à L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

3) Exceptionnellement le premier mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera à l'assemblée générale de l'an 2001.

4) Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, le présent acte, documenté en langue française, étant suivi d'une traduction anglaise; le texte français devant prévaloir en cas de divergences entre le texte français et anglais.

Suit la traduction en langue anglaise:

In the year two thousand, on the tenth of April.

Before Us, Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg, S.A., a société anonyme having its registered office in L-2951 Luxembourg, 27, avenue Monterey, here represented by Mr Gérard Birchen, employé privé, residing in Oberkorn, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on the tenth of April, which proxy will be signed ne varietur by the notary and the appearing parties and will be filed with the registration authorities.

2) ECOREAL S.A., société anonyme, with its principal office in Luxembourg, 14, rue Aldringen, here represented by Ms Calò Loraine, employée privée, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy issued in Luxembourg, on the tenth of April, which proxy will be signed ne varietur by the notary and the appearing parties and will be filed with the registration authorities,

which appears acting in the said capacities requested the undersigned notary to draw up the constitutive deed of a «société anonyme» which they declare that they form between themselves, having drawn up the said deed as follows:

Chapter I.- Name, registered office, object, duration, capital

Art. 1. There is formed between the appears and all those persons who shall become owners of the shares hereafter created a limited company (société anonyme) under the name of BELLUNA S.A.

Art. 2. The registered office is established at Luxembourg.

Branches or offices may be created by simple decision of the Board of Directors both in the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign countries.

The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders, voting under the same conditions as for the amendment of the articles of incorporation.

If extraordinary events of a political, economic or social character likely to impair normal activity at the registered office or easy communication with that office or between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until complete cessation of the said abnormal circumstances. This provisional measure shall, however, produce no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Any declaration of such transfer of the registered office shall be made and brought to the notice of outside parties by one of the Company's executive organs having power to commit the Company as regards acts of current and daily management.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company may accomplish all commercial, industrial or financial transactions and realize all transfers of real estate or movable property.

Further the Company has for its object to take participation in any form in Luxembourg or foreign companies, acquire by purchase, subscription or otherwise and assign by sale, exchange or otherwise any kind of transferable securities, to manage and valorize the securities owned, to acquire, transfer and appreciate patents and licenses connected therewith.

The Company may borrow or lend with or without collateral. The company may take part in the creation and development of any companies and give them any assistance. Quite generally, the Company may take all measures of control, supervision and documentation and make all operations which will be judged useful for the accomplishment or development of its object, under condition of keeping within the limits drawn by the law on trading companies.

Art. 5. The share capital is fixed at three hundred and seventy-five thousand Euro (375,000.- EUR) represented by three hundred and seventy-five (375) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The authorized share capital is fixed at ten million Euro (10,000,000.- EUR) represented by ten thousand (10,000) shares with a par value of one thousand Euro (1,000.- EUR) each.

The authorized and the subscribed share capital of the company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment for these articles.

Furthermore, within a period expiring on the fifth anniversary of the date of formation of these articles, the board of directors is authorized to increase the subscribed share capital from time to time within the limits of the authorized share capital. Such increases of the share capital may be realized at the discretion of the board of directors by the subscription and the issuance of shares with or without a share premium. The board of directors is especially authorized to effect such increases without reserving any preferential subscription right to the existing shareholders for shares to be issued. The board of directors may delegate to any director, manager, executive officer or any other person duly authorized, the power to accept subscriptions to and to receive payment for the shares representing whole or part of such increase in capital.

Whenever the board of directors shall have authentically enacted an increase of the subscribed share capital, the present article shall be considered as automatically adapted pursuant to the amendment effected.

The company's shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates two or more shares. Shares of the company shall be issued in a registered or bearer form, unless the law requires the registered form.

Chapter II.- Administration and Supervision

Art. 6. The company is administrated by a Board of Directors composed of at least three members, who may or may not be shareholders. The Directors are appointed by the general meeting, which fixes their number and the duration of their mandate. The mandate cannot exceed a period of six years. The members of the Board are reeligible, but may be removed at any time.

In case of vacancy in the office of a Director, the remaining Directors have the right to fill it provisionally. In that case the General Meeting will proceed to the final election at its next meeting.

Art. 7. The Board of Directors will meet when convened by two Directors. One of the directors present presides the meeting.

The Board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between Directors being permitted.

In case of urgency, Directors may give their vote by simple letter, telegram, telex or telefax on matters on the agenda.

Resolutions will be adopted by majority of votes. In case of a tie, the person presiding over the meeting has a casting vote.

Art. 8. Minutes of meetings of the Board of Directors will be signed by the members present at the meetings. Copies or extracts of such minutes to be produced in Court or elsewhere will be signed by the Director in chair or by two Directors.

Art. 9. The Board of Directors has the most extensive powers to manage the Company's affairs, and to effect such acts of disposal and administration as shall conform to the Company's object.

All matters which are not expressly reserved to the General Meeting by law, or by the Articles of Association, are within the competence of the Board of Directors.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers for day-to-day management either to Directors or to other persons, who need not necessarily be shareholders of the Company, subject to observance of the provisions of article 60 of the law of 10th August, 1915, concerning trading companies.

The Board may also confer any special mandates by notarially authenticated power of attorney or by signed deed.

Art. 11. The Company is in all circumstances committed by the joint signatures of two Directors without prejudice to any decisions which may be taken as to signing for the Company in case of delegation of powers and in case of mandates conferred by the Board of Directors in pursuance of article 10 of the articles of association.

Art. 12. The company will be supervised by one or more auditors, who may or may not be shareholders, being appointed by the general meeting, which shall fix their number and the duration of their mandate.

Chapter III.- General Meeting

Art. 13. The General Meeting, duly constituted, represents the entire body of the shareholders. It has the most extensive powers for doing or ratifying such acts as may concern the Company.

Art. 14. The Ordinary General Meeting will meet in the City of Luxembourg at the place indicated in the convening notices on the third Monday in the month of May at 10 a.m. If the said day is a public holiday, the Meeting will be postponed to the next following working day.

General Meetings, even the Annual General Meeting, may be held in foreign countries whenever circumstances of «force majeure» occur, as determined by the Board of Directors in their absolute discretion.

The Board of Directors will fix the conditions required for taking part in General Meetings.

Art. 15. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions.

If all the shareholders are present or represented, and if they declare that they have had notice of the agenda submitted to their consideration, the General Meeting may take place without previous convening notices.

Each shareholders has the right to vote in person or by proxyholder, who needs not to be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Chapter IV.- Accounting Yearg, Allocation of Profits

Art. 16. The Company's accounting year begins on 1st January and ends on 31st December.

Art. 17. To the extent of five per cent the net profit is applied to forming or adding to the legal reserve fund. This allocation ceases to be mandatory whenever and so long as the legal reserve reaches ten per cent of the nominal capital.

The General Meeting will in its absolute discretion decide the application of the remaining balance. Any dividends declared will be paid at the places and times laid down by the Board of Directors. The General Meeting may authorize the Board of Directors to pay dividends in any currency other than that in which the balance sheet is drawn up, and to determine at their absolute discretion the rate for conversion of the dividend into the currency of actual payment.

Payment on account of dividends may be decided by the Board of Directors in accordance with the provisions of the law as it may apply at that time.

The Company may redeem its own shares by use of its free reserves and under strict observance of the conditions laid down by the company law. As long as the Company holds such shares, the said shares are deprived of their right of vote and of their right to dividends.

Chapter V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. The Company may at any time be dissolved by resolution of the General Meeting.

On dissolution of the Company, liquidation will be effected by one or more liquidators, being individuals or corporate bodies, appointed by the General Meeting, which shall determine their powers and their remuneration.

General Provisions

For all matters not regulated by these articles of association, the parties subject and submit themselves to the provisions of the law of 10th August, 1915, concerning trading companies as amended.

Transitory Provisions

- 1) The first accounting year begins on the date of formation and ends on 31st December 2000.
- 2) The first annual general meeting will meet in 2001.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1) CREGELUX, Crédit Général du Luxembourg, S.A., prenamed, three hundred and seventy-four shares	374
2) ECOREAL, prenamed, one share	<u>1</u>
Total: three hundred and seventy-five shares	375

All these shares have been immediately and fully paid up by payments in cash, so that the sum of three hundred and seventy-five thousand Euro (375,000.- EUR) is now at the company's disposal, as has been proved to the notary.

Verification

The undersigned notary has verified that the conditions laid down by article 26 of the law of 10th August 1915, concerning trading companies, have been fulfilled.

Estimate of costs

The parties have estimated the amount of the costs, expenses, emoluments and charges in any form which fall upon the company, or which are chargeable to it by reason of its formation, at about 220,000.- francs.

General meeting of shareholders

The company's articles of association having thus been drawn up, the appears, representing the whole of the company's capital and deeming themselves duly convened, declare that they now meet in extraordinary general meeting and unanimously adopt the following resolutions:

1) The number of Directors is set at three.

The following are appointed Directors for a period of one year:

- a) Mr Edward Bruin, Maître en droit, residing in Mondercange,
- b) Miss Cynthia Wald, employée privée, residing in Nospelt,
- c) Mr Gérard Birchen, employé privé, residing in Oberkorn.

2) The number of auditors is fixed at one.

Is appointed auditor for a period of one year:

The société anonyme COMCOLUX S.A., having its registered office in L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

3) As an exception the first mandate of the directors and the auditor will expire at the general meeting of 2001.

4) The registered office of the company is established at L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

In faith of which, we, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, the said persons appearing signed the present original deed together with Us, the Notary.

The present deed, worded in French, is followed by a translation into English. In case of divergences between the French and the English text, the French version will prevail.

Signé: G. Birchen, L.Calò, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 123S, fol. 76, case 7. – Reçu 151.275 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

J.-P. Hencks.

(20573/216/358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

SYLINVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 25.959.

—

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour SYLINVEST S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(20552/029/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SPRINGWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 66.441.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 janvier 2000, enregistrée à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 12, que:

- la démission en tant qu'administrateur de la société de Mademoiselle Isabel Seco De Almeida est acceptée;
- Monsieur Jean-Paul Brunel, gérant de société, demeurant à Saint Cannat (France) est nommé en tant qu'administrateur de la société;

- conformément à l'article 6 des statuts de la société et à l'article 60 de la loi modifiée du 10 août 1915, l'assemblée générale décide de nommer Monsieur Jean-Paul Brunel, gérant de société, demeurant à Saint Cannat (France), aux fonctions d'administrateur-délégué de la société avec pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Luxembourg, le 11 avril 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

(20549/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SPRINGWOOD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 30, rue de Cessange.
R. C. Luxembourg B 66.441.

—
Mademoiselle I. Seco De Almeida démissionne avec effet immédiat de son poste d'administrateur de la société.
Elle demande décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 11 avril 2000.

I. Seco De Almeida.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2000, vol. 535, fol. 61, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20550/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

SYSTEMS ADMINISTRATION INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 34.008.

—
Le bilan au 31 mai 1997, enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 65, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2000.

Pour SYSTEMS ADMINISTRATION INTERNATIONAL

Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg

Société Anonyme

Signature

Signature

(20553/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

THETIS HOLDING S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 61.457.

Société Anonyme constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 octobre 1997, publié au Mémorial C, n° 73 du 4 février 1998.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 13 mars 2000

1) L'assemblée approuve le rapport du commissaire-vérificateur, le rapport du liquidateur et les comptes de liquidation établis à la date du 29 février 2000.

2) L'assemblée accorde décharge au commissaire-vérificateur et au liquidateur distinctement à chacune d'eux et sans réserve pour l'exécution de leurs mandats.

3) La liquidation de la société anonyme THETIS HOLDING S.A. est définitivement close, la société est définitivement dissoute et elle est à rayer du registre de commerce et des sociétés.

4) Les livres et documents sociaux seront conservés pendant les délais légaux à l'ancien siège social 16, allée Marconi à Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2000, vol. 534, fol. 91, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20554/504/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

USSI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 58.531.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 1^{er} mars 2000

L'assemblée décide de transférer le siège social du 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Pour réquisition
Signature
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2000, vol. 535, fol. 1, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20558/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

BLITO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

—
STATUTS

L'an deux mille, le cinq avril.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- EPS HOLDING S.A., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à Frisange.

2.- INTER GLOBE TRUST S.A.H., une société de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Robert Langmantel, prénommé.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'ils vont constituer entre eux:

Titre 1^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social**Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de BLITO HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut également acquérir et mettre en valeur toutes marques ainsi que tous brevets et autres droits dérivant de ces brevets ou pouvant les compléter, participer à la constitution, au développement, à la transformation et au contrôle de toutes sociétés, le tout en restant dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.**Art. 3.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinquante (50) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre 2: Administration, Surveillance**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale. Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué.**Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.**Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre 3: Assemblée Générale et Répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans l'avis de convocation, le premier jeudi du mois de juin, à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre 4: Exercice social, Dissolution

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre 5: Disposition Générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions Transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2000.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2001.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1.- EPS HOLDING S.A., prénommée, quarante-neuf actions	49
2.- INTER GLOBE TRUST S.A.H., prénommée, une action	<u>1</u>
Total: cinquante actions	50

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois (80.000,- LUF).

Evaluation du capital social

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (2.016.995,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est fixée à L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

L'assemblée autorise le conseil d'administration de fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

3) Sont nommés administrateurs:

- a) Monsieur Robert Langmantel, administrateur de sociétés, demeurant à Frisange;
- b) Monsieur Wolfgang Büscher, banquier, demeurant à Wiesbaden (Allemagne);
- c) Monsieur François Metzler, banquier, demeurant à Luxembourg.

4) Monsieur Robert Langmantel, prénommé, est nommé comme administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle.

5) Est nommée commissaire:

- INTERNATIONAL FINANCIAL & MARKETING CONSULTING S.A., ayant son siège social à Pétange.

6) Les mandats des administrateurs et du commissaire expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2005.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, tous connus du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Langtmantel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 avril 2000, vol. 413, fol. 55, case 12. – Reçu 20.170 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 10 avril 2000.

E. Schroeder.

(20574/228/144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CA de RO S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausend, am achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Edmond Schroeder, mit dem Amtswohnsitz in Mersch.

Sind erschienen:

1. - INTER GLOBE TRUST S.A.H., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II,

hier vertreten durch Herrn Robert Langtmantel, administrateur de sociétés, wohnhaft in Frisange,

handelnd in seiner Eigenschaft als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied;

2. - EPS HOLDING S.A., eine Gesellschaft luxemburgischen Rechts, mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II,

hier vertreten durch Herrn Robert Langtmantel, vorgeannt,

handelnd in seiner Eigenschaft als geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied.

Vorbenannte Personen ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu dokumentieren:

I. - Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital

Art. 1. Es wird eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung CA de RO S.A. gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Zweigstellen, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder auch dieses Sitzes mit dem Ausland durch aussergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Verwaltungsrat den Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegen; diese einstweilige Massnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Gesellschaft wird auf unbeschränkte Dauer errichtet.

Art. 2. Die Gesellschaft hat zum Geschäftszweck den Vertrieb von Produkten und die Erstellung von Konzepten im Bereich Schönheit und Vitalisierung.

Der Geschäftszweck umfasst weiters die Beratung, Vertretung und Verwaltung von jeglichen Firmen und Gesellschaften sowohl für eigene wie auch für Rechnung Dritter.

Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit sowohl im Grossherzogtum Luxemburg wie im Ausland ausüben. Zudem kann die Gesellschaft alle anderen Aktivitäten industrieller, geschäftlicher und finanzieller Natur ausführen, die diesen Geschäftszweck direkt oder indirekt fördern.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR), eingeteilt in einunddreissig (31) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Euro (1.000,- EUR)

Alle Aktien sind Inhaberaktien, es sei, dass das Gesetz es anders bestimmt.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung, welcher wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäss den darin festgelegten Bedingungen eigene Aktien erwerben.

II. - Verwaltung - Überwachung

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen. Diese Verwaltungsratsmitglieder werden von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt, die am Ende der Generalversammlung in der sie benannt wurden, beginnt und dauert bis zum Ende der nächsten Generalversammlung. Die Verwaltungsratsmitglieder sind wiederwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten; er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist. Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied durch einen Kollegen vertreten werden kann (Vollmachten per Schreiben, Telex oder Telefax sind möglich). In dringenden Fällen können die Verwaltungsratsmitglieder ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich oder telegraphisch oder per Telefax abgeben. Ein schriftlich gefasster Beschluss, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anlässlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluss.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen.

Art. 6. Der Verwaltungsrat kann alle oder einen Teil seiner Befugnisse an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen.

Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes.

Art. 7. In sämtlichen Rechtssachen, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, wird die Gesellschaft vom Vorsitzenden des Verwaltungsrates oder vom Delegierten des Verwaltungsrates vertreten.

Art. 8. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt Interimdividenden zu zahlen unter den gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen.

Art. 9. Die Überwachung der Tätigkeit der Gesellschaft wird einem oder mehreren Kommissaren anvertraut; ihre Amtszeit kann sechs Jahre nicht überschreiten. Sie sind wiederwählbar.

III. - Generalversammlung und Gewinnverteilung

Art. 10. Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäss den Bestimmungen des Gesetzes. Eine Einberufung ist nicht notwendig wenn alle Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Die Generalversammlung beschliesst über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung findet am Gesellschaftssitz oder an jedem anderen in den Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg statt und zwar am ersten Dienstag des Monats Juni um 10.00 Uhr. Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Durch Beschluss der Generalversammlung können ein Teil oder der ganze Gewinn oder aber ausschüttungsfähige Rücklagen zur Kapitaltilgung genutzt werden mittels Rückzahlung des Nominalwertes aller oder eines Teiles der ausgegebenen Aktien; diese Aktien werden durch das Los bestimmt und das gezeichnete Kapital wird nicht herabgesetzt. Die zurückgezählten Aktien werden annulliert und durch Genussscheine ersetzt welche die selben Rechte wie die annullierten Aktien besitzen, mit der Ausnahme des Rechtes der Rückzahlung des Nominalwertes und des Rechtes auf die Zahlung einer ersten Dividende welche den nicht zurückgezählten Aktien vorbehalten ist.

IV. - Geschäftsjahr - Auflösung

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres.

Art. 14. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefasst werden muss wie bei Satzungsänderungen.

V.- Allgemeine Bestimmungen

Art. 15. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf dessen späteren Änderungen.

VI. - Vorübergehende Bestimmungen

1. - Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2000.

2. - Die erste Generalversammlung der Aktionäre findet statt im Jahre 2001.

VII. - Kapitalzeichnung

Die Aktien wurden wie folgt gezeichnet:

1. - INTER GLOBE TRUST S.A.H., vorgeannt, dreissig Aktien	30
2. - EPS HOLDING S.A., vorgeannt, eine Aktie	1
Total: einunddreissig Aktien	31

Die Aktien wurden eingezahlt bis zu 100%. Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreissigtausend Euro (31.000,- EUR) zur Verfügung, was dem unerzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

VIII. - Bescheinigung

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

IX. - Schätzung der Gründungskosten

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung erwachsen, auf fünfzigtausend Luxemburger Franken (50.000,- LUF).

X. - Schätzung des Kapitals

Zum Zwecke der Erhebung der Einregistrierungsgebühren wird das Kapital der Gesellschaft geschätzt auf eine Million zweihundertfünfzigtausendfünfhundertsiebenunddreissig Luxemburger Franken (1.250.537,- LUF).

XI. - Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienenen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst.

1. - Die Anschrift der Gesellschaft lautet:

- L-2340 Luxemburg, 34A, rue Philippe.

II. Die Gründungsversammlung ermächtigt den Verwaltungsrat eine neue Anschrift der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes zu wählen.

2. - Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wird auf drei und diejenige der Kommissare auf einen festgesetzt.

3. - Zu Verwaltungsratsmitgliedern werden ernannt:

a) Herr Robert Langmantel, administrateur de sociétés, wohnhaft in Frisange;

b) Herr François Metzler, directeur de banque, wohnhaft in Luxemburg;

c) Herr Dieter Feustel, diplomierter Betriebswirt, wohnhaft in Luxemburg.

4. - Zum Kommissar wird ernannt:

- INTERNATIONAL FINANCIAL & MARKETING CONSULTING S.A., mit Sitz in Pétange.

5. - Die Mandate des Verwaltungsrates und dasjenige des Kommissars erfallen sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2005.

6. - Auf Grund von Artikel sechzig des Gesetzes vom zehnten August eintausendneunhundertfünfzehn über die Handelsgesellschaften und auf Grund von Artikel sechs gegenwärtiger Satzung ermächtigt die Versammlung den Verwaltungsrat Herrn Robert Langmantel, vorgeannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied mit Einzelzeichnungsrecht zu ernennen.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Langmantel, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 6 avril 2000, vol. 413, fol. 55, case 1. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 12. April 2000.

E. Schroeder.

(20575/228/146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

CA de RO S.A., Société Anonyme.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxemburg, 34A, rue Philippe II.

Der Verwaltungsrat der CA de RO S.A. beschließt wie folgt:

1. Herr Robert Langmantel, L-Frisange, wird zum Administrateur-Délégué bestellt.

2. Frau Edith Riebsehläger, D-Pulheim, wird zum kaufmännischen Direktor bestellt.

3. Herr Jürgen Reinmuth, D-Reichartshausen, wird zum technischen Direktor bestellt.

Luxemburg, den 28. März 2000.

R. Langmantel

D. Feustel

F. Metzler

(20576/228/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

TONRM.

Siège social: Strinkange.

R. C. Luxembourg B 42.961.

Première résolution

Suite à l'assemblée générale du 3 janvier 2000, le conseil d'administration démissionnaire a été remplacé comme suit: Ont été nommés administrateurs en remplacement:

- Docteur Tonneau Raymond, 2, rue du Rivage à B-5537 Annevoie;

- Monsieur Tonneau Matthieu, 20, rue des Beaux Prés, B-1370 Melin;

- Monsieur Tonneau Régis, 2, rue du Rivage à B-5537 Annevoie.

Seconde résolution

Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes en remplacement du commissaire démissionnaire:

Monsieur Heyse Luc, agrégé d'économie, demeurant au 38, route d'Arlon à L-8410 Steinfort.

Fait et passé à Steinfort, le 3 avril 2000.

R. Tonneau

Le Rapporteur

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2000, vol. 535, fol. 64, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20556/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

CANISSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

—
STATUTS

L'an deux mille, le trois avril.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) TOURELLE HOLDING S.A., une société établie et ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

ici représentée par deux de ses administrateurs, Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, et Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, tous les deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, une société établie et ayant son siège social au 20, Clanwilliam Terraoe, Dublin 2 (République d'Irlande),

ici représentée par Madame Geneviève Blauen, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 27 mars 2000.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leurs mandataires, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de CANISSE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, l'acquisition et l'exploitation directe ou indirecte d'un procédé technique ainsi que toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros (EUR), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent (100,-) euros (EUR) chacune.**Art. 4.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts. La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être confiée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas ou dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} du mois de juin à 15.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les Assemblées Générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'Assemblée Générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 13. L'Assemblée Générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915, le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 15. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finira le 31 décembre 2000.
- 2) La première Assemblée Générale annuelle aura lieu en 2001.

Souscription et Libération

Les comparantes précitées ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) TOURELLE HOLDING S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) SANLUX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, une action	<u>1</u>
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille (31.000,-) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept (1.250.537,-) francs luxembourgeois.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de soixante mille (60.000,-) francs luxembourgeois.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en Assemblée Générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- b) Monsieur Fernand Heim, chef-comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,
- c) Madame Geneviève Blauen, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2005.
- 5) Le siège de la Société est fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.
Signé: F. Heim, G. Blauen, A. Schwachtgen.
Enregistré à Luxembourg, le 5 avril 2000, vol. 5CS, fol. 37, case 5. – Reçu 12.505 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.
- Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Signé par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de son collègue Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent.
Luxembourg, le 11 avril 2000. G. Lecuit.
(20577/230/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

DON JOSE RENT'CARS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Howald/Hesperange, 42, Rangwee.

—
STATUTS

L'an deux mille, le trente et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Madame Christine Simoes-Prangere, indépendante, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 337, rue Salvador Allende.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle constitue par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre la comparante et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la location de taxis et ambulances privées, la location de véhicules automoteurs sans chauffeur, le remorquage de tous véhicules automoteurs, ainsi que le déménagement et le transport sur route de toute marchandise.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de DON JOSE RENT'CARS, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Howald, commune de Hesperange (Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Madame Christine Simoes-Prangere, préqualifiée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 2000.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution sont évalués à environ trente mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. - Le siège social est établi à L-2412 Howald, 42, Rangwee.

2. - Est nommée gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Christine Simoes-Prangere, indépendante, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 337, rue Salvador Allende.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

3. - La gérante prénommée pourra nommer un ou plusieurs agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention de la constituante sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes,

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, la comparante prémentionnée a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Simoes-Prangere, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 avril 2000, vol. 849, fol. 31, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 avril 2000.

J.-J. Wagner.

(20578/239/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2000.

WEISEN, Société Anonyme.

Siège social: Mondercange-Foetz.
R. C. Luxembourg B 14.583.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
tenue à Junglinster le 19 novembre 1999 à 21.00 heures*

L'assemblée générale des actionnaires de la S.A. WEISEN, s'est tenue à Junglinster, le 18 novembre 1999 sous la présidence de Monsieur Jean-Luc Storme.

- La séance débute à 21.00 heures.
- Monsieur le président désigne comme secrétaire, Monsieur Jacques van Haelen.
- Monsieur le président constate que suivant la liste des présences, deux actionnaires représentant la totalité des 12.000 actions émises sont présents. Ces actions disposent chacune d'une voix.
- Monsieur le président constate que l'assemblée est valablement constituée et habilitée à délibérer et statuer sur le point mis à l'ordre du jour.
- L'assemblée adopte, à l'unanimité, l'unique résolution suivante faisant l'objet d'un vote spécial.

Résolution unique

L'assemblée prend acte de la démission de leurs mandats d'administrateur de Messieurs Kaske, Heidelberg et Bellmann.

L'assemblée décide d'appeler Messieurs Jean-Marc Heyndericks, demeurant à B-6043 Ransart, 142, rue René Delhaize, Adrien Segantini, demeurant à B-6111 Landelies, 61, rue de Leernes, Georges Vanderhulst, demeurant à B-1310 La Hulpe, 13, avenue du Beau Site, Jacques van Haelen, demeurant à B-6791 Aubange (Guerlange), 55A, Le Pas-de-Loup et Jean-Luc Storme, demeurant à B-6211 Mellet, 15, rue Herbert Hoover, pour poursuivre les mandats rendus ainsi vacants et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le président lève la séance à 21.00 heures après avoir invité les membres du bureau, ainsi que les actionnaires le souhaitant, à signer le présent procès-verbal.

Le Secrétaire Le Président
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20564/712/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.

WEISEN, Société Anonyme.

Siège social: Mondercange-Foetz.
R. C. Luxembourg B 14.583.

*Procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Strassen,
le 30 novembre 1999 à 10.00 heures*

- Etaient présents:
- Monsieur Jean-Marc Heyndericks, administrateur.
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur.
- Monsieur Georges Vanderhulst, administrateur.
- Monsieur Jacques van Haelen, administrateur.
- Monsieur Jean-Luc Storme, administrateur.

La séance est ouverte à 10.00 heures.

Le Conseil décide d'accorder les pouvoirs bancaires sur le compte-courant de la société, ouvert auprès de la BANQUE GENERALE DU LUXEMBOURG sous le numéro 30-003203-36, aux personnes suivantes, avec pouvoir d'agir conjointement et sans limitation de somme.

Lesdites personnes signeront selon modèle apposé au présent procès-verbal.

- Jean-Marc Heyndericks, demeurant à B-6043 Ransart, rue René Delhaize, 142,
- Adrien Segantini, demeurant à B-6111 Landelies, rue de Leernes, 61,
- Georges Vanderhulst, demeurant à B-1310 La Hulpe, avenue du Beau Site, 13,
- Jacques van Haelen, demeurant à B-6791 Aubange (Guerlange), Le Pas-de-Loup, 55A,
- Philippe Hosten, demeurant à B-1380 Lasne, avenue des Pèlerins, 17,
- Jean-Luc Storme, demeurant à B-6211 Mellet, rue Herbert Hoover, 15.

La séance est levée à 10.30 heures.

J.-M. Heynderickx A. Segantini G. Vanderhulst J. Van Haelen J.-L. Storme

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 1999, vol. 531, fol. 39, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(20564/712/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2000.